

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Par arrêté municipal n°AR-2023-026 en date du 10/05/2023**

**M le Maire de VILLENEUVE ouvre une enquête publique à la mairie  
de VILLENEUVE**

**24, Route de Saint Trivier, 01480 VILLENEUVE**

**Du vendredi 26 Mai 2023 au vendredi 30 Juin 2023**

## **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté municipal en date du 10 mai 2023, M. le Maire de VILLENEUVE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné **Monsieur Daniel ROBIN** en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de **30 jours du Vendredi 26 mai 2023 à partir de 09h00 au Vendredi 30 juin 2023 à inclus jusqu'à 17h30 à la mairie de VILLENEUVE** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, accompagnés des avis des personnes publiques associées, du bilan de la concertation à la mairie de Villeneuve aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de VILLENEUVE.

- **1ère permanence : vendredi 26 mai 2023 de 09h00 à 12h00**
- **2ème permanence : jeudi 08 juin 2023 de 09h00 à 12h00**
- **3ème permanence : jeudi 22 juin 2023 de 14h00 à 17h00**
- **4ème permanence : vendredi 30 juin 2023 de 14h30 à 17h30**

Le public pourra consigner ces observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de VILLENEUVE.

Le public pourra adresser ces observations par courrier à l'attention de Mme le commissaire enquêteur à la mairie de VILLENEUVE ou par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4656@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4656@registre-dematerialise.fr) en vue de les annexer au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de VILLENEUVE et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4656>

Au terme de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de VILLENEUVE pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4656> et donc visible par tous.

David POMMIER, Maire de VILLENEUVE